

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit et le quinze Janvier à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie.

ORDRE du JOUR :

- I - DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE.
- II – QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été publique.

Présents : MM. FERNANDEZ, TRANIER, CADALEN, BURLET, FAURÉ, FERRARI, LECUYER, NOURET, RIGAL.

MMES BLATTES, CÈBE, BOUISSIÈRE, CADAUX, RAYNAUD.

Absent excusé : MR ANDRÉ.

Secrétaire de séance : MR FAURÉ.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

① Convention de remboursement – Travaux de voirie intercommunale

Un programme d'aménagement du village a été réalisé par la commune afin de répondre à des besoins de sécurité des usagers piétons et de permettre un embellissement du cœur du village.

Pour des raisons de bonne organisation et de cohérence, cette opération globale d'aménagement a intégré une partie de réfection de la voirie intercommunale. Or, c'est à la personne morale compétente de s'acquitter de ces dépenses.

Un projet de convention a été présenté qui précise les conditions de remboursement par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout des frais pris en charge par la commune lors de ce projet. Il s'agit du remboursement des travaux de la voirie intercommunale « Rues de la Mairie et de l'Église ».

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

② Budget Assainissement

En application des articles L1412-1 et L2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et en prévision du transfert de compétence de l'activité liée à l'assainissement collectif vers les communautés de communes au plus tard le 1^{er} Janvier 2020, le budget assainissement doit être doté de l'autonomie financière au 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide de transformer le budget annexe « ASSAINISSEMENT » actuel en budget annexe avec autonomie financière au 1^{er} Janvier 2018.

③ Achat terrain « En Priou »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées Section B n° 2188 et 2191 d'une contenance de 64 ca et 3 ca appartenant à Monsieur Franck LUGAND se trouve des équipements publics.

Le Conseil Municipal décide l'achat de ces parcelles et précise que l'acte sera établi, en la forme administrative, par les Services de la Communauté de Communes Sor et Agout.

II – QUESTIONS DIVERSES

① Analyse financière

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a fait procéder à une analyse financière par les services de l'Association de Maires du Tarn.

② Terrain Mr Thomas

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Mr Thomas Clément concernant l'achat de la parcelle cadastrée Section A n° 842 d'une superficie de 515 m² située Rue de la Mairie.

Le Conseil Municipal, donne un accord de principe sur cet achat et charge Monsieur le Maire de la suite de ce dossier.

③ Pétition Lotissement Les Plantiers

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition qu'il a reçu des habitants du Lotissement Les Plantiers concernant la remise en place de la boîte postale enlevée lors de la réfection des trottoirs en Mars 2016.

Le Conseil décide d'adresser cette pétition aux services de La Poste et de demander la réinstallation d'une nouvelle boîte aux lettres au Lotissement Les Plantiers.

④ Cabine téléphonique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la cabine téléphonique désaffectée située Rue de l'Église a été conservée en vue de sa réhabilitation en bibliothèque de plein air et de libre échange.

Le Conseil décide que la cabine soit repeinte et aménagée.

Séance levée à 22 h 00

***Le prochain Conseil Municipal aura lieu le :
Jeudi 15 Février 2018 à 20 h 00***

Le Maire,
Sylvain FERNANDEZ